

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une assemblée des Electeurs Municipaux du Canton Joly tenue a la salle publique du Village de Labelle le 2 Janvier 1924 a dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et a l'avis préalablement donné a cet fin par Julien Brassard Président a l'Élection du 29 Décembre 1923 dûment publiée en la dite Municipalité tel qu'il appert aux certificats de cet avis ensemble annexé au present procès verbal de cet assemblée et demurant aux archives de dit Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Président d'office a l'Élection Municipal de Janvier 1924

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Élection dit l'avis donné pour la present Élection d'édifier l'assemblée ouverte et requiert M<sup>r</sup> les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseillers Locaux

Je soussigné <sup>Julien</sup> Brassard ayant été dûment nommé Président de l'Élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Julien Brassard

Le soussigné René Bélanger ayant été dûment <sup>Président</sup> nommé Secrétaire pour l'Élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

René Bélanger

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close; ont été mis en nomination pour la place de Conseiller

Proposé par Téléphore Charant  
seconde par Thartur Mari cultivateur

que Arthur Labonté, Arthur Francœur  
 et Joseph Simdon tous cultivateurs  
 Soit nommer Conseiller de la paroisse  
 de Labelle en remplacement l'un même  
 pour les années 1924 et 25

N'ayant été mis en nomination que le  
 nombre de candidats à élire se l'ait  
 élue par acclamation

Mr. Arthur Labonté Arthur Francœur  
 et Joseph Simdon Pire, tous cultivateurs  
 Comme conseillers municipaux du canton  
 Joly

Labelle, janvier 1924

Julien Brassard

Président

René Blanger  
 Secrétaire

Je soussigné Jos <sup>Saint</sup> Saindon Pire et Arthur Francœur ayant été  
 dûment élu conseillers du Canton Joly, jure chacun pour  
 soi de remplir bien et fidèlement les devoirs de notre  
 charges et ceux aux meilleurs de notre jugement et de  
 notre capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Joseph Saindon  
 Arthur Francœur

J.B. Ledebetter  
 Secrétaire Municipal

Municipalité du canton Jolys

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session spéciale du conseil municipal du canton Jolys régulièrement convoqué et avis donné à tout les conseils tenue à la salle ordinaire des séances le 22 janvier 1924 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs des Conseillers Leopold Goulet Arthur Francoeur Alric Bronzeau Joseph Saindon et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire  
Il est ordonné et statue et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé par M<sup>r</sup> Leopold Goulet  
Que M<sup>r</sup> Arthur Francoeur soit nommé auditeur

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Goulet  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
Que le Secrétaire donne avis à tout les intéressés des Montées Schoplaeu Urban d'avoir à faire leurs parts de cloutures dans le cours du mois de Mai prochain

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Goulet  
Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon  
Que M<sup>r</sup> le Curé Raymond Donat Garay et M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard soient délégués pour aller en délégation auprès du Gouvernement avec les autres délégués dans le but d'obtenir l'argent nécessaire pour l'amélioration de la route La belle de la Minerve et que la moitié des frais de M<sup>r</sup> le Curé et les frais de M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard soient payés par la Municipalité du canton Jolys

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
Que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> H de St Basile d'avoir à payer ses taxes d'ici au 4 Février ou que la Municipalité est en grand besoin et le Conseil du canton Jolys ne veut pas laisser prescrire les taxes sous peine toujours payés sous protest cela n'ôte pas votre recours contre la Municipalité si vous avez un droit

Adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par M<sup>r</sup> Elie Brousseau

Que le Conseil accepte la soumission de M<sup>r</sup> Raoul Labille au montant de dix neuf piastres pour entretien onctes trois fois par semaine pour l'hiver 1923-24

Adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Elie Brousseau

Seconde par M<sup>r</sup> Joseph Saindon

Que M<sup>r</sup> Leopold Genest soit nommé par Mairie

Adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Seconde par M<sup>r</sup> Elie Brousseau

Que la séance soit levée

Adoptée

M<sup>r</sup> Hédilote  
Secrétaire Municipal

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Decembre 1924 à 9 1/2 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saindon Elie Brousseau (Absent) formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire. Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que les minutes du 5 Decembre et 22 Janvier soient acceptées et signées

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Jos Saindon

Seconde par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Que l'audition des comptes soit remise à la prochaine séance pour avoir plus de détail

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur  
 Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé d'aller prendre des informations auprès d'un  
 avocat à propos de l'affaire Baeklin et de se rendre auprès de lui pour  
 lui demander s'il veut payer s'il ne veut pas payer de suite de faire  
 prendre des procès contre lui par l'avocat

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Albié Brousseau  
 Que le Secrétaire écrive au Gouvernement pour avoir de l'argent  
 au montant de huit cent piastres pour finir de terminer le Chemin de  
 bord du Lac Labelle et quinze cent piastres pour l'élargissement  
 du Chemin dans la baie du Lac Labelle

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur  
 Que le Secrétaire écrive au Gouvernement pour avoir quatre cent  
 piastres pour refaire les ponts dans le Rang B

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>r</sup> Albié Brousseau  
 Que la séance soit levée

Adopté

Albié Brousseau  
 Secrétaire

Julien Brassard  
 Maire

Municipalité du Village de Lake Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
 ordinaire des séances le 3 Mars 1924 à 9<sup>h</sup><sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures de l'avant-midi conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session  
 sont présents Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saindon et  
 Albié Brousseau

Après une heure d'attente de défaut de quorum ayant été constaté  
 Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon

Que la séance soit ajournée au Samedi le 18 Mars au lieu et à l'heure ordinaire de  
 session et qu'il avis en soit donné à tout les Conseillers absents

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>r</sup> Alf Joseph Saindon  
 Que la séance soit levée

J. B. Cadotte  
 Quinquiesime

Adopté unanimesment  
 Julien Brassard  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite  
 à l'ajournement du 3 Mars 1924 tenue à la salle ordinaire des séances le 17  
 Mars à 9 h de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard  
 et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saindon Alric Brousseau  
 André Brassard et Arthur Francoeur formant quorum sous la présidence  
 de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon  
 Que les minutes du 4 Février et 3 Mars soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Alric Brousseau

Que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton Joly faites par M<sup>r</sup>  
 Arthur Forget soit acceptée

Adopté

Avis motion est donné par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest qu'il  
 proposera à la prochaine séance un règlement n<sup>o</sup> 55 faisant le taux  
 de la Taxe Municipale pour l'année 1924 à 18 dans la limite sur  
 de la valeur estimée des biens imposables de la Municipalité

Adopté

Avis motion est donné par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur qu'il  
 proposera à la prochaine séance un règlement n<sup>o</sup> 56 faisant une Taxe  
 de \$50<sup>00</sup> pour toutes licences de bière et de vin qui vendront à intervalles  
 dans les limites du Canton Joly

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Alric Brousseau  
 Que M<sup>r</sup> Arthur Forget soit nommé auditeur pour l'année prochaine

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon  
 Que le Secrétaire Gussier soit réengagé pour l'année 1924 au prix de cent soixante  
 et quinze piastres

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon  
 Que la séance soit levée

Adopté unanimement

N

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée  
 tenue à la salle ordinaire des séances le 17 mars 1924 à 11 heures de l'avant midi  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Liépolde  
 Genest Joseph Saindon Alric Brousseau Arthur Francoeur et André  
 Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Liépolde Genest  
 Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que M<sup>r</sup> Héloïse Labelle soit nommée Conseillère Municipale du Canton Joly  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Arthur Schoute

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que la séance soit levée

Adopté unanimement

Julien Brassard

Maire

J. B. Labelle  
 Secrétaire Municipal

Le soussigné Hilaire Labelle ayant été nommé Conseiller Municipal pour le Canton Joly Jura sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ses charges et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide Hilaire Labelle  
Assermenté devant moi à Labelle 25 Mars 1924

J. B. Delotte  
Secrétaire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Une réunion générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1924 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Léopold G<sup>e</sup>, André Brassard, Arthur Francoeur et Hilaire Labelle forment quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par acclamation comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Alfred Eugène pièce entretien chemin lot 23-24 Rang T 10-00

Arthur Francoeur payable par John Charlette frontière 5-00

Le même montée 1-50

Charles Bachand frontière 4-00

.. montée 1-25

Charles Duiz frontière 1-00

.. montée 35

Jules Lemaire frontière 10-00

.. montée 3-00

Louis Lemaire frontière 10-00

.. montée 3-00

René Barbeau frontière 10-00

.. montée 3



Ravit Turat fontaine  
Montée

18-20-00

6-01

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

De l'arrêté de nomination de l'Écuyer David fils sur le N<sup>o</sup> 11 Rang B et d'entre  
le nom de M<sup>r</sup> J<sup>o</sup> St-Jean

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
Secondé par André Brassard

Que le Conseil appuie la demande de M<sup>r</sup> Alphonse Labelle pour son permis  
de licence pour la vente de la bière et du vin dans le Village de Labelle et que  
copie de la résolution soit envoyée à notre Député M<sup>r</sup> Pierre Lortie

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le Secrétaire ecrit de nouveau à notre Député pour l'obtenir spéciale  
pour la Route Labelle de la Rivière

Adoptée

Règlement n<sup>o</sup> 55 fixant le taux de la taxe municipale pour 1924

Municipalité de Canton Joly

A sa session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des sessions le 7 Avril 1924 à 9 1/2 heures et demie du matin conformément  
aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle  
sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers André  
Brassard Arthur Francoeur et Hilaire Labelle formant quorum sous  
la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est adopté et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

et résolu unanimement qu'il soit <sup>que le</sup> passé en Règlement n<sup>o</sup> 55 ci-dessus  
reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire écrites  
Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Canton Joly  
tenue à la salle ordinaire des sessions le 3 Mars 1924 à 9 1/2 du matin avis  
motion est donné par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Goulet qu'il présentera  
au Conseil un Règlement n<sup>o</sup> 55 à la session d'Avril prochain fixant le  
taux de la taxe municipale pour 1924 à 4<sup>e</sup> dans la proportion de la valeur  
cotée des biens imposables de la Municipalité suivant le Role d'évaluation

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

actuellement en force

Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1924 à 9 heures et demie du matin il a été Proposé par M. le Conseiller André Brassard

Secondé par M. Arthur Francœur

Qu'il soit passé un Règlement n° 55 fixant le taux de la Taxe Municipale pour l'année 1924 à une piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la Municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses de l'année 1923

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent quinze piastres et une centime soit prélevée par cotisations ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la Municipalité du Canton Joly pour rencontrer les dépenses de l'année 1923 Comme suit

Fonds bâties et Juries	\$44-00
Salaire	175-00
Intéret	30-00
Impimeries	15-00
Auditon	5-00
Diverses	37-78
Frontiers à la charge de la Paroisse	90-75
Loyer de la salle	37-51
	<u>415-01</u>
Et Monté Buisson Urban	236-27
Monté Lauzon	43-00
Brassard	108-02
Rang H	62-28
Miljours	22-75
Renard	18-00
T. et J.	59-36
Pont Boivin	19-00
Pont Rang B	21-28

Après délibération il est ordonné et statué par le Conseil et le Conseil ordonne par Règlement ce qui suit

qu'à fin de rencontrer la somme de \$415-01 due par la Corporation sous les causes et raisons ci-dessous une Taxe ou impositions de une piastre dans et pour chaque cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la Municipalité du Canton Joly suivant le Rôle d'Évaluation actuellement

en force soit par les présents imposés et devra être prélevée de la manière voulue par la loi et que le Secrétaire du Conseil au bureau duquel la dite somme de \$415-01 a été cotée et collectée comme susdit sera due et payable sera tenue de faire un rôle de perception aux fins de prélevés par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la publication du présent Règlement

Adopté

Julien Brassard  
Maire

J. B. Bédette  
Secrétaire Trésorier

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montcalm

A sa session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1924 à 9<sup>h</sup> du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et M<sup>r</sup> les Conseillers André Brassard Arthur Francoeur et Héloïse Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Et résolu unanimement que le Règlement n<sup>o</sup> 56 ci-dessus reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Règlement n<sup>o</sup> 56 fixant une taxe de cent piastres pour toutes licences de bière et de vin et de Boisson forte qui viendront à l'avenir s'installer dans les limites du Canton Joly

A sa session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1924 à 9<sup>h</sup> du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et M<sup>r</sup> les Conseillers André Brassard Arthur Francoeur et Héloïse Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Seconde par M<sup>r</sup> André Brassard

Et résolu unanimement que le Règlement n<sup>o</sup> 56 telle que reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à la session générale du 3 Mars 1924 avis motivé est donné par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur qu'à la séance prochaine il présentera un règlement n<sup>o</sup> 56 fixant une taxe de cent piastres pour tout permis de licences vendant de la bière et du vin et de la Boisson forte qui viendront à l'avenir s'installer dans les limites du Canton Joly

Le Règlement entrera en force aussitôt après sa promulgation

J. B. Bédette  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard  
 Que la séance soit levée

adopté

M<sup>r</sup> Brousseau  
 M<sup>r</sup> Brassard

Julien Brassard  
 Maire

Municipalité de Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le 5 Mai 1924 à 9 h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Arthur Francoeur Joseph Sainton, M<sup>r</sup> Brousseau Heilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil a voté et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Sainton

Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Brousseau

Que les minutes de la dernière soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Heilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Sainton

Que M<sup>r</sup> Dorothée Bilodeau soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M<sup>r</sup> Michel Paradis

ann 8 sept 24

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Heilaire Labelle

Qu'à l'avenir les gages pour les hommes qui travailleront aux chemins seront de \$3<sup>00</sup> pour hommes et \$4<sup>00</sup> pour tombereau et \$5<sup>00</sup> pour timon

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Sainton

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Fernand Fournier

H

8-00

Napoléon Gélinas frontière Delorme

5-00

Olivier Cadbois routes Rang H

6-00

Julien Brassard payables par les routes Rang B

1-50

Joseph Bivvin payable par James de Gibbon

7-00

adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que la séance soit levée

Blessatote

adopte

Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

Le soussigné Domitrie Belisle ayant été nommé Inspecteur de voirie en remplacement de Michel Paradis jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Darite Belisle

Municipalité du Cantons Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Cantons Joly tenue à la salle ordinaire des séances

Le 2 Juin à 9<sup>h</sup> de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle séance sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et

Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francœur Jos Saindon

Heilaire Labelle et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup>

le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et admet par résolutions comme suit

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Heilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés

Alfred Pugin pour Entretien hiver fontaine lot 23-24 Rang 1 1923-24

9 20-00

Andrie David pour Montee Rang 1 payable par la Corporation

6-

Arbendes David payable par les intressés Rang B 5 pous a 25<sup>cts</sup>

1-25

Delfhis Arbie 5hc

1-25

André Brassard 5hc

1-25

Zotique David 5hc

1-25

Estima Lord 5

1-25

Henri Brassard	5 heures	1-25
De coto Paliqueto	3 heures avec tomes	1-50
Emile Buisson	2 1/2 avec tombeau	93
Gustave Buisson puc	2 1/2	62
6 morceaux de cides		5-00
P. E. Prigent 608 pds de pèches		18-06
11 Hs de clous		77
Pierre Clot fils lot montée Rang i		7-75 v
" lot 11-12-13-14		18-50 v
Mivier Gabbrio 11-12-13-14 Rang i		6-50
Montée i		4-00 v
Evariste St Jean lot 11-12-13-14 Rang i		11-35 v
Montée Rang i		3-25

Adopté

Proposé par M. le Conseiller Lépold Brenet

Secondé par M. Jos Laimaon

Que la séance soit levée

M<sup>lle</sup> Cécillette

Secrétaire

Adopté

Julien Brassard  
Maire

Le Pierre Clot fils ayant été dûment nommé inspecteur pour la montée du Rang L. jure sur les saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au mieux de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide Pierre Clot fils

Assesmenté devant moi à Laballe le 25 juin 1924

M<sup>lle</sup> Cécillette

Secrétaire Mission J. P.

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 8 juillet 1924 à 9 heures et demie du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Jos Saindon Alvie Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que le conseil consente à remettre à M<sup>r</sup> Raoul Labelle le montant d'argent qu'il a déboursé pour l'achat du lot n<sup>o</sup> 20 Rang St. Canton Joly ainsi que tout les taxes et cotisations qu'il a payés sur le dit terrain depuis l'achat formant un total en tout de quatre vingt seize francs et dix centimes

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que le secrétaire écrive de nouveau à M<sup>r</sup> Pierre Lortie lui renouvelant les vœux déjà demandés

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Alvie Brousseau

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Leopold Genest	2 jours		8/12
Ones Cusson	2 jours		6
François Walbrege	2 jours		6
Julien Brassard entener le cheval de Eddy Rock payé par Dame Labelle			4
Joseph Saindon fils	7 jours	42-50	17-50
"	6 1/2	à 7/3 <sup>00</sup>	19
"	4 1/2	" 9/4 <sup>00</sup>	18
Jos Saindon père	3 "	82-50	7-50
"	7-	48 <sup>00</sup>	21
Henni Brassard			28-00

524-50  
 28-00

Los Saindon fils	2 Jours a 83-25	6.50	} 11.00
"	1 Jours' fine	5.00	
Paul Brassard	7 Jours 83.00	21-	
Charles Brassard	7 Jours 83.00	21	
Gustave Brisson Frontine Forget		5.	
"	payable par les interresse	3	
			adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Alric Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Los Saindon  
 Que M<sup>r</sup> Leopold Genest soit nommé membre du Bureau d'Hygiène  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Louis Leboisville

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>r</sup> Los Saindon  
 Que la séance soit levée

adopté

J. Bte Secalotte  
 Secrétaire

Julien Brassard  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la  
 salle ordinaire des séances le 4 Août 1924 à 9 1/2 de l'avant midi  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présent M<sup>r</sup> Julien Brassard et Leopold Genest  
 après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté  
 il est proposé par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Que la séance soit ajournée à Lundi le 11 courant au lieu et à l'heure  
 ordinaire des sessions et qu'avis soient donnés aux Conseillers Absents

adopté



Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, comme suite à l'ajournement du 4 courant et avis donné à plusieurs des Conseillers absent tenus à la salle ordinaire des séances le 11 août 1914 à 9 1/2 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec en laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francœur Les Saindors Albi Brousseau et H. Labele formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Albi Brousseau

Secondé par M<sup>r</sup> Les Saindors

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Les Saindors

Que le Secrétaire avertisse M<sup>r</sup> Pierre Latie de venir assister à une délégation convoquée par le Conseil du Canton Joly et de nous dire quel jour il pourra se rendre à Labelle pour pouvoir aviser M<sup>r</sup> les membres du Conseil de se réunir

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que le Secrétaire écrive au Gouvernement de concéder le lot N<sup>o</sup> 20 Rang # Canton Joly à qui onque en fera la demande une que M<sup>r</sup> Raviel Labelle ne réclame plus rien sur ledit lot et que copie de la présente résolution soit envoyée au Gouvernement

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Albi Brousseau

Qu'à l'avenir les gages pour les hommes

82-50

Tombeaux cheval et homme

3-75

2 chevaux voiture ou autre outel 1 homme

5

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Les Saindors

Que la Montée Urban soit rebassée cette année avec du graviers

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que M<sup>r</sup> François Genest soit autorisé d'imprimer des avis  
et de les placer à chaque extrémité du chemin de la Prairie  
Castor les avis devront porter d'inscriptions ce chemin n'est pas à la  
charge de la Municipalité aussitôt que celui qui y passera

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Seconde par M<sup>r</sup> Alric Brousseau

Que M<sup>r</sup> Maxime Branchaud soit nommé inspecteur de voirie pour  
le Rang D.E. En remplacement de M<sup>r</sup> Hector Lavallée

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

De changer les noms suivants sur le Rôle d'évaluation

Dame Dieudonné Thomas par celui de Louis Subinville jure 25 #

Hector Labelle Lavallée par celui de J. Watier 36-37 Rang H

Louis Subinville fils par celui de Wilfrid Machabie jure dudit 25 #

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Les Guindon

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Adopté

Bléville  
Levée

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances de 2 septembre à 9<sup>h</sup><sup>15</sup> de l'avant-midi conformément  
aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les  
Conseillers Leopold Genest Alric Brousseau Arthur Francoeur  
Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la  
présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par acclamation comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et régies

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>r</sup> André Brousseau

Que le Secrétaire donne avis à Messieurs les Évaluateurs d'avoir à évaluer les propriétés Forget Versin Chevasau au Lac Labelle et de faire leurs rapports à la séance du mois d'Octobre prochain

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Alric Brousseau

Que les comptes présentés par M<sup>r</sup> Jos Saindon fils soit remis à la prochaine séance et qu'avis soient donnés à tous les intéressés de se rendre Lundi le 11 courant à la dite assemblée

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Que le compte présenté par M<sup>r</sup> Alric Brousseau et payable par M<sup>r</sup> Félix Dumois soit accepté et payé

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que la séance soit ajournée à Lundi le 11 courant pour toutes affaires de routine et qu'avis soit donné à M<sup>r</sup> Jos Saindon absent

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Est ajournée à Lundi le 11 courant à 9 heures et qu'avis soit

Bleda  
Sera Brousseau

Julien Brassard  
Maire

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement du 2 Septembre 1924 et avis donné à M<sup>r</sup> Jos Saindon père absent tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Septembre 1924 à neuf heures et trois quart de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Hilaire Labelle et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire. Il est ordonné et statue et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
Que les comptes présentés par Jos Saindon fils inspecteur soient acceptés pour les travaux faits dans la Montée Urban soient acceptés et payés

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
Que les travaux effectués dans la Montée Bisson le Conseil après avoir pris l'avis des intéressés de cette Montée qui trouvent que les travaux sont mal exécutés et rendent le chemin dangereuse refuse les comptes présentés et ordonne à M<sup>r</sup> Jos Saindon fils inspecteur de remettre à ses frais le chemin à son état qu'il était auparavant dans le délai de trois jours et le Conseil se tient responsable des frais et dommages qui peuvent survenir et que le Conseil ne lui a donné aucune autorisation de faire ces travaux

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
Que l'inspecteur de voirie Joseph Saindon fils soit destitué comme inspecteur et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup> Joseph Lanson

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
Que la séance soit levée

J. Brassard  
Maire

J. Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Une assemblée générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle communale des  
 arènes le 6 Octobre 1924 à 9 heures et demie de l'avant midi conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M<sup>rs</sup>  
 le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Jos Saindon  
 Albi Rousseau (M<sup>rs</sup> Brassard) Héloïse Labelle formant quorum du dit Conseil  
 sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire.

Hes' ordonné et statué et ce Conseil statue et adopte par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que les comptes du 2 et 8 Septembre soient acceptés et signés

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Albi Rousseau

Secondé par Jos Saindon

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Jos Bovin payable par la Banque Montreal 85-00

Louis Amadei payable par la Banque Montreal 6-25

Mégarime Branchaud payable par Dame Luc Plante 1-00

Gustave Brisson Montu Brassard 16-87

Damien Brisson 3 jours 7-50

Joseph Brisson 12 jours 1-25

Auguste Brisson 13-75

Charles Bachand 4 jours 10-00

Napoléon Gilman 2 jours 5-00

Fédéric David 4 jours 10-00

Montu Rang H

Gustave Brisson 1 journée avec cheval 3-75

Fédéric David 1 journée 2-50

et que les comptes payable par H. Delorme soit remis plus tard

plus d'explication

Gustave Brisson payable par M<sup>rs</sup> 2 heures 75

Joseph Brisson 2 heures 50

Damien Brisson 2 heures 50

Adoptée

Jos Saindon père 784-75

Saindon fils 117-26

Leopold Genest 14-33

David Labelle 18-62

Jos Langon 16-25

Alphonse Sauriol  
 François Wallberg  
 René Cousson  
 Roger Cousson fils  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Alric Brousseau  
 Seconde par M<sup>r</sup> Hilairie Labelle

43-25  
 17-25  
 14-25  
 21-00

Que le rôle d'évaluation soit augmenté comme suit  
 Arguments de 400 pour batisse chez M<sup>r</sup> Pierre Chevasse  
 Conrad Chemin 800<sup>+</sup> pour batisse  
 P.-E. Forget 850 pour le terrain et 800 pour les batisses

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Seconde par M<sup>r</sup> Hilairie Labelle  
 Que la séance soit levée

Adopté

J. Blédilotte  
 Secrétaire Trésorier

André Brassard  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement  
 convoqué tenue à la suite ordinaire des séances le 20 Octobre 1924 à 9<sup>h</sup><sup>30</sup><sub>4</sub>  
 heures et trois quart de l'avant-midi conformément aux dispositions du  
 Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
 Messieurs les Conseillers Arthur François Joseph Sauriol Alric Brousseau  
 Hilairie Labelle André Brassard

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Alric Brousseau  
 Seconde par M<sup>r</sup> Hilairie Labelle

Que la séance soit adjournée au Lundi 3 novembre et qu'il avis soient  
 donné à tout les intéressés de la route Brisson d'avoir à s'y rendre  
 Adopté

André Brassard  
 Maire

J. Blédilotte  
 Secrétaire Trésorier

Le Joseph Langon ayant d'abord été nommé Inspecteur de Forêt en remplacement de  
 Jos Scindon fils jure sur les saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de  
 son charge et avec au meilleurs de mon jugement et de ses capacités  
 Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Joseph X Langon  
 Assesments devant moi a Labelle ce 28 Oct 1924

M. Labelle

Secrétaire Municipal

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle  
 ordinaire des seances le 4 Novembre 1924 a 9 1/2 heures et demie de l'orient midi  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
 a laquelle session sont présents Messieurs le Maire Julien Brassard  
 et Messieurs des Conseillers Leopold Genet Joseph Scindon M<sup>r</sup> Brousseau  
 André Brassard Hilaire Labelle Arthur Francoeur formant quorum sous la  
 présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
 Que les minutes du 6 et 20 Octobre dernier soient acceptés et signés

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller M<sup>r</sup> Brousseau  
 Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard  
 Que le compte présenté par M<sup>r</sup> Gustave Brisson soit accepté et payé et de  
 retrancher le montant porté a M<sup>r</sup> Pêre Hurois et le transférer au compte de M<sup>r</sup>  
 Napoléon Gélinas

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Leopold Genet  
 Que les Comptes ci-dessus soit acceptés et payés

Théophile Felonasse	1/2 Journée	1-25
Raoul Labelle	1 1/2 Journée	3-75
Isidore Labelle	1/2 Journée	1-25
Prise Milpours	1/2 Journée	1-25
Joseph Dube	1/4 Jour	63
Maxime Branchaud	1/2 Journée	1-25
Arthur Francoeur payable par Aimé Barbeau		2-50
Maître Arthur Francoeur payable par Raoul Penat		4-37

a. a. a.

Quinze Lot payable par la Coopération intérieure

9.50

Honni Godard Montée Renard

Adopté 2.87.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Andrie Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que les comptes présentés par M<sup>rs</sup> Jos Sainton Jib soient acceptés et payés  
sauf le compte présenté après qu'il a été déposé le 8 Septembre 1924

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Alric Brousseau

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

(Adopté)

H. Blachette  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Canada

Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> Décembre 1924 à neuf heures et trois de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> le Maire Julien Brassard Leopold Genest Alric Brousseau après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par Alric Brousseau

Que la séance soit ajournée à Mardi le 9 Dec 1924 et qu'avis soient donnés à tout les Conseillers absents

Adopté

H. Blachette  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Canada

Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement du 1<sup>er</sup> Décembre tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Dec 1924 à 9<sup>h</sup>30 heures et trois quart de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> Julien Brassard Maire et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Alric Brousseau Hilaire Labelle Andrie Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Il est donné et voté et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde M<sup>r</sup>ie Brousseau

Que les minutes du 4 Novembre soient acceptées et signées.

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde Andrie Brassard

Que les montées soient adjugés comme suit

Montée Brassard Damien Brisson

4,43-00

Brisson Josaphat Langon

59-

Orban Josaphat Langon

20

Chapleau Los Amili Brousseau

60

Langon Armand Boivin

45

Renaud Albert Martin

25

Millegour Henri Paliquette

18

Sout Boivin Michel Boivin

5

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde M<sup>r</sup>ie Brousseau

Que le Conseil a pris la lettre du Secrétaire de la Corporation du Village de Lobelle en considération et autorise M<sup>r</sup> le Maire de s'enquérir pour le loger d'une autre salle

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Lobelle

Seconde Andrie Brassard

Que le Secrétaire écrive à notre Député pour que les Petites cides-sous soient demandés au Département de la Colonisation par l'entremise de notre Député M<sup>r</sup> Pierre Lortie

\$1,200 pour la Baie du Lac Lobelle allant des M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

\$1,000 pour le chemin de la prairie Castor

400<sup>00</sup> pour élargir le chemin côté Ouest du Lac Lobelle conduisant à la Rivière

300 pour les ponts du Rang B

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Lobelle

Seconde Andrie Brassard

Que le Secrétaire soit nommé président de l'Élection du mois de Janvier prochain

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Leopold Genest

Seconde Anchi Brassard

Que le Conseil approuve la demande de requête de M<sup>r</sup> Fortin pour la Route Montcal  
Mont Lavier et le Conseil demande qu'elle aient l'ancien tracé

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Leopold Genest

Seconde Marie Brousseau

Que la séance soit levée

adopté

M<sup>r</sup> Héribert,  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le 5 Janvier 1925 à 9 heures et trois quart de l'avant  
midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de  
Québec à laquelle session sont présent M<sup>r</sup> Leopold Genest et Arthur Francoeur  
après une heure d'attente il est proposé par

M<sup>r</sup> Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que la séance soit ajournée au 14 Janvier 1925 et que l'avis soient donné à  
M<sup>r</sup> des Conseillers absent

adopté

M<sup>r</sup> Héribert,  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme  
suite à l'ajournement du 5 Janvier 1925 tenue à la salle ordinaire des  
séances le 14 Janvier 1925 à 9 heures de l'avant midi conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session  
sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers  
Leopold Genest Arthur Francoeur Marie Brousseau Hilarie Labelle  
formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit